

.../...
TEMES FINANCIERS :

Monsieur KOPF a remis à chaque membre du Conseil la D.B.M. n° 2 -

Monsieur MORIAEZ présente le problème.

Le déficit actuel est dû à des recettes non réalisées et à des dépenses en augmentation par rapport aux prévisions du début d'année.

La D.B.M. n° 2 a été faite avant tout dans le but d'assurer le paiement des personnels rémunérés sur le budget du Centre, des loyers, des charges locatives, "des charges incompressibles" afin de ne pas perturber le fonctionnement du Centre Universitaire jusqu'au 31 décembre 1975. Un "équilibre" raisonnable a été fait entre les recettes et les dépenses grâce à l'IUT et le CEPPES.

Monsieur MORIAEZ demande de tenir compte de cette situation pour préparer le budget 1976, et exprime le souhait que le nouveau Président puisse présenter plusieurs solutions au Conseil qui choisira en connaissance de cause.

Monsieur MORIAEZ met l'accent sur le problème principal qui est en fait la rentrée des recettes, car le Centre Universitaire connaît actuellement de grosses difficultés pour obtenir le financement de certains enseignements.

Monsieur MORIAEZ demande un effort communautaire de la part des directeurs d'U.E.R. et des maîtres de conférences afin de collecter un maximum de taxes d'apprentissage. Monsieur GOZET signale à ce sujet qu'il serait bon d'alerter la Chambre Syndicale Patronale et la Chambre de Commerce en leur demandant de l'aide tout en rappelant l'importance du Centre Universitaire dans la Région Valenciennoise.

Monsieur MORIAEZ en profite pour souligner l'importance de l'aide de la Municipalité qui est fondamentale (ainsi que celle de la CCI et du Conseil Général du Nord).

Monsieur KOPF signale que la quasi totalité des dépenses prévues au budget y compris celles faisant l'objet de la présente DBM n° 2 sont déjà engagées et qu'un blocage à ce jour serait pratiquement sans effet.

Monsieur MALVACHE déclare que chaque service ayant son propre budget doit se cantonner dans ses limites ; néanmoins, Monsieur MORIAEZ fait remarquer que l'augmentation des charges incompressibles a eu pour conséquence de faire éclater certains budgets et par la même de les rendre déficitaires. Par exemple le tarif de l'eau et du gaz s'est accru ces derniers mois ce qui a entraîné un déficit au niveau du service général technique.

.../...

.../...
Monsieur COFFIGNIEZ donne l'exemple de l'UER Lettres : le déficit est dû à des enseignements nouveaux (maîtrise langue - techniques d'expression écrite et orale) qui ne sont pas financés.

Monsieur MORIAEZ rappelle qu'auparavant la Chambre de Commerce finançait une action nouvelle et deux ans après l'Etat reprenait la relève. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. (ex. S.T.M.).

Monsieur BRIDOUX signale qu'il faut encourager les littéraires à faire un travail de prospection pour obtenir des taxes d'apprentissage étant donné que des étudiants de Maîtrise feront eux aussi des stages en entreprises. Monsieur BRIDOUX rend hommage à MM. MALVACHE et LECOCCQ, grâce à qui des difficultés du même ordre que celles des Lettres ont pu être surmontées (apport taxe d'apprentissage...).

Monsieur MALVACHE aimerait que l'on s'efforce de prévoir un budget sûr.

Monsieur BRIDOUX demandant un effort communautaire de la part de chacun, souhaite qu'à l'avenir aucune dépense sans recettes sûres ne soit engagée.

Monsieur KOPF explique les raisons pour lesquelles la DBM est limitée à 120 000 F.

La situation actuelle représente un gros handicap pour le nouveau Président : celui-ci conseille d'adopter pour l'avenir une gestion moins "téméraire".

La discussion est ouverte.

Monsieur BURY René demande à MM. les Présidents pourquoi la commission des Finances n'a-t-elle pas été réunie, alors que la situation est relativement grave ; Monsieur BURY René signale en outre qu'il s'abstiendra de voter la D.B.M. pour ces raisons.

Monsieur MORIAEZ lui fait remarquer que rares sont les participations aux commissions du fait du manque d'animateur. Les commissions ne fonctionnent pas faute d'animateurs.

Monsieur MORIAEZ souhaite une nette amélioration dans l'avenir.

.../...

.../...
Monsieur BRIDOUX, en tant que rapporteur de la commission des finances signale que Monsieur BURY a raison : plusieurs membres de la commission ont voulu se réunir. Mais d'un autre côté, il fait part des efforts de Monsieur MORIAMEZ et de lui-même afin de trouver des solutions pour combler le manque à gagner ; Monsieur KOPF signale que même si la commission s'était réunie, il n'y aurait pas eu d'autres solutions que cette DEM.

Monsieur MALVACHE signale qu'il votera la DBM mais il exprime également le souhait que le nouveau Président tienne compte des différentes commissions.

Un débat s'engage alors au sujet des animateurs de commissions. Il en ressort que les maîtres de Conférences devraient prendre une part plus active à l'animation des différentes commissions du Centre.

La DBM n° 2 est néanmoins approuvée par le Conseil d'Administration du Centre à l'unanimité des membres présents moins une abstention.

RENOUVELLEMENT DE L'AGENT COMPTABLE

L'Agent Comptable se retire de la salle du Conseil quelques instants.

Monsieur MORIAMEZ fait l'éloge de Monsieur l'Agent Comptable pour sa conscience professionnelle. Monsieur MORIAMEZ souhaite que le Conseil approuve la demande de maintien de Monsieur KOPF, dont le mandat de 4 ans vient à expiration.

Melle JULLIEN demande si le renouvellement des mandats de l'Agent Comptable est limité ? Le mandat de l'Agent Comptable est renouvelable indéfiniment.

La demande de maintien de Monsieur KOPF est approuvée à l'unanimité du conseil d'administration.

PROLONGATION DES MANDATS DES ELUS DU CONSEIL DE L'U.E.R. FROISSART

Au cours du dernier Conseil d'UER des Lettres, Sciences Humaines et Arts, la demande de prolongation du mandat des élus (qui arrive à expiration décembre 1975) a été votée à l'unanimité, ceci afin de faire coïncider le calendrier des élections de chaque U.E.R. Cette décision doit être entérinée par le Conseil d'administration du Centre.

.../...

.../...
Monsieur PARENT signale qu'il est nécessaire de voir la durée du mandat est prévue par la loi, dans les statuts. Il est demandé à Monsieur le Directeur de l'UER Froissart de préparer une modification statutaire provisoire qui sera soumise à l'approbation du C.A. de Février 1976.

Par ailleurs, Monsieur BOURGOIS demande d'organiser une élection partielle afin de combler la vacance de Monsieur ATHIAS.

QUESTIONS DIVERSES :

. Entrée en fonction du nouveau Président

Monsieur KOPF attire l'attention sur le fait que l'élection de Monsieur MORIAMEZ à la Présidence et ce pour 5 ans a eu lieu le 16 décembre 1975. Monsieur BRIDOUX prendra-t-il ses fonctions au 1er janvier 1976 ou au 16 décembre 1975 ?

Monsieur PARENT signale qu'il est nécessaire de s'informer au Ministère, de l'approbation sollicitée de la dérogation votée. Si elle intervient avant le 16 décembre, il n'y a aucun problème ; si non, une délégation de pouvoir est possible.

. Mandat des membres du Conseil des Sports (qui se termine le 9 janvier 1976).

Monsieur PRUVOST demande de passer à l'élection des membres du Conseil des Sports qu'il présente. (voir annexe 1)

Les membres du Conseil des Sports doivent être élus par le Conseil d'Administration du Centre Universitaire de Valenciennes. Monsieur PRUVOST rappelle que le Président du Centre Universitaire est le Président du Conseil des Sports.

Ce conseil a pour rôle de préparer le programme pédagogique et l'adopter, préparer le budget et vérifier son exécution.

Monsieur MORIAMEZ demande de passer à un vote global. Par ailleurs il signale qu'il y a actuellement 3 professeurs d'E.P.S., grâce à la création d'un poste supplémentaire par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Vote à l'unanimité des représentants proposés par Monsieur PRUVOST.

.../...

.../...
• La Saint-Nicolas pour les étudiants

La journée du 6 décembre leur est accordée à l'unanimité.

Le Conseil demande de remplacer la farine qui est non seulement difficile à nettoyer mais aussi dangereuse, par des confettis.

• Problème des Conventions

Monsieur MORIAMEZ rappelle que les crédits de Recherche vont être directement attribués aux différents établissements Universitaires. Ce sont les Conseils Scientifiques qui en discutent la répartition.

Un nouvel aspect apparaît : des "Boursiers de Recherche" vont être sollicités et financés par le Secrétariat d'Etat aux Universités sur les indications de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique.

Une bourse d'un montant important sera accordée aux jeunes diplômés afin de faire de la recherche pendant deux années au minimum. Monsieur MORIAMEZ signale que pour toute la France, le nombre de boursiers sera de 1 500 alors que d'après certains sondages il y aurait 1 700 utilisateurs éventuels. Une sélection doit donc être faite. Cette initiative est au moins encourageante pour la Recherche.

Monsieur MORIAMEZ demande au Conseil de prendre conscience de ces problèmes. De plus il fait appel à la coopération à l'extérieur et à la mobilité. La coopération interuniversitaire est un problème important qui va se poser de plus en plus. Monsieur MORIAMEZ met l'accent également sur le fait qu'il est souhaitable que plusieurs équipes CNRS du Centre Universitaire soient reconnues dans l'avenir. Ce qui contribuerait à une augmentation de crédit et du nombre de chercheurs. Monsieur MALVACHE demande de programmer à l'ordre du jour du prochain conseil le débat sur un projet de convention qu'il remettrait à chaque membre du Conseil.

Monsieur MORIAMEZ lui fait part de ses craintes que les négociations avec les autres universités n'aient pas abouti pour cette date et qu'il est préférable d'obtenir avant les accords puis de présenter au Conseil cette convention, tout en les ayant étudiées auparavant en commission de scolarité.

.../...

Problèmes des vacances d'été des ATOS

Monsieur MORIAMEZ souligne les problèmes d'administration du Centre Universitaire de Valenciennes et rappelle le manque de postes qui occasionne de sérieuses difficultés. Monsieur MORIAMEZ signale également l'expérience de l'horaire variable du Service Audio-Visuel.

Les résultats seront étudiés par la suite.

Afin de réaliser des économies non négligeables, Monsieur MORIAMEZ souhaite la fermeture du Centre du 1er au 16 août.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

• Les "Juniors Entreprises"

Monsieur MORIAMEZ présente ce qu'est le groupe "Ici et Maintenant". Monsieur VERLEY (PDG CORONA) a réuni une quarantaine de personnes s'intéressant au problème de l'emploi des Jeunes. En fait, il s'agit d'une expérience de création : des jeunes (diplômés ou non) volontaires veulent créer des petites entreprises tant dans le secteur tertiaire que secondaire, rendant des services à prix réduits, très compétitifs.

Monsieur MORIAMEZ souhaite que le Conseil émette un avis favorable à cette initiative.

Monsieur KOPF demande s'il y aura une incidence financière.

Monsieur MORIAMEZ lui répond qu'actuellement la seule intervention du Centre Universitaire est le prêt d'une salle mobile, si des interventions avaient lieu dans l'avenir, ce ne serait qu'à titre de client éventuel, Monsieur VERLEY essayant d'obtenir des crédits spéciaux du Premier Ministre. Monsieur MARLIÈRE déclare que la Municipalité de Valenciennes est favorable à cette initiative, mais signale également que d'importants problèmes juridiques sont à craindre. Le projet mérite toutefois d'être approfondi.

Monsieur MORIAMEZ suggère d'inviter quelques personnes de ce groupe-ment lorsque quelques uns de leurs projets seront concrétisés (au cours du 1er semestre 1976.)

Monsieur BURY en collaboration avec Monsieur NOBILI a établi le projet d'un restaurant universitaire pour les ATOS et par la suite pour les enseignants. Il propose que le groupe "Ici et Maintenant" étudie cette réalisation. Tout à fait d'accord : Monsieur MORIAMEZ pense qu'il est souhaitable qu'une étude sérieuse et chiffrée de ce projet soit faite.

.../...

.../...
Le Conseil donne à l'unanimité son accord principe, sans engagement financier, pour faire des études sérieuses de quelques idées de créations possibles.

Monsieur REVAUX souhaiterait la construction d'un garage à vélos afin de faciliter l'accès au Restaurant.

Ce projet a été stoppé faute de crédits.

Le représentant des étudiants (Monsieur DEWAVRIN) propose de confier cette tâche au groupement "Ici et Maintenant". Accord Général.

. Les demandes de subvention

- A.S.C.U.V. ;

- Restaurant du personnel.

- A.S.C.U.V.

Monsieur MORIAMEZ rend hommage à Monsieur CALLECARI qui a pendant de nombreuses années su donner un élan nouveau à l'ASCUV et regrette que ce dernier ait émis le souhait de se retirer aussi a-t-il demandé à plusieurs personnes de bien vouloir faire partie de l'association culturelle.

Monsieur MORIAMEZ suggère dans le cadre de l'ASCUV, d'inviter des hommes politiques afin qu'ils donnent chacun leur définition de l'homme politique et de leur rôle dans le but d'un élargissement d'esprit des étudiants qui, semble-t-il, n'ont pas suffisamment d'informations leur permettant une indépendance intellectuelle. Approbation de Monsieur MARLIERE.

Le Conseil émet un avis favorable à cette initiative possible, sous réserve de l'accord des hommes politiques eux-mêmes. La demande de subvention comme pour l'année précédente s'élève à 5 000 F. Monsieur MORIAMEZ demande l'accord du conseil afin que Monsieur KOPF puisse lui donner une avance. Monsieur PRUVOST précise que cette subvention est consacrée uniquement à la section socio-culturelle et non à l'Association sportive.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

. Le Restaurant du Personnel

Monsieur BURY rappelle les difficultés du personnel pour se rendre au Restaurant Universitaire qui, de plus, est fermé durant la période des vacances des étudiants.

Monsieur BURY demande donc une subvention pour la création d'un petit restaurant du personnel et éventuellement des enseignants plus tard.

Monsieur NOBILI signale qu'un petit local est nécessaire.

Monsieur MORIAMEZ est favorable à cette initiative et souhaite que les personnels prêtent eux-mêmes ce restaurant, l'administration ne pouvant apporter qu'une très petite aide, Monsieur KOPF attire l'attention sur les problèmes financiers. Monsieur MORIAMEZ demande une étude sérieuse et chiffrée. Monsieur DELCOURT se rapportant à ce qu'a dit Monsieur KOPF, signale qu'il serait bon de créer ce restaurant sous une forme de coopérative. Monsieur MORIAMEZ souhaite que des enquêtes soient faites auprès d'autres Universités afin de savoir comment fonctionnent les restaurants des personnels, faisant appel toutefois à la prudence pour avoir un budget équilibré.

Monsieur BURY propose de confier aux étudiants de Monsieur RICHEZ cette étude de marché du restaurant A.T.O.S. et Enseignants.

Monsieur TROTIN demande pourquoi ne fait-on pas appel tout simplement au Restaurant de Monsieur REVAUX.

Monsieur REVAUX rappelle qu'il ne dispose que d'une seule salle et ne peut donc pas faire la séparation entre étudiants et personnels. Le problème de file d'attente ne se poserait pas dans le cas de double salle.

Monsieur REVAUX signale également qu'il serait souhaitable d'aménager les horaires, car même les étudiants se plaignent des files d'attente. Un étalement des sorties de cours devrait être organisé.

Monsieur MORIAMEZ signale qu'il ne s'agit que d'un problème pratique : il faut trouver une organisation. Il invite les Responsables Etudiants, Enseignants et du Restaurant à se concerter et à présenter un projet au prochain Conseil.

. Problème des logements C.I.L. des étudiants Tunisiens.

Etant donné quelques incidents, Monsieur MORIAMEZ demande l'autorisation de pouvoir exiger le paiement automatique du loyer, plus précisément le paiement en 9 mois du loyer annuel.

Chaque mensualité s'élèvera à $218,67 \text{ F} = \frac{164 \times 12}{9}$ alors que le loyer mensuel est de 164,00 F.

Le montant de cette mensualité sera automatiquement reversé en fonction de l'augmentation du loyer et des charges afférentes au logement occupé.

Le Conseil autorise à l'unanimité et en toute légalité cette régularisation du paiement des étudiants Tunisiens. Il autorise également l'Agent Comptable à procéder au recouvrement par prélèvement automatique dans la mesure où les étudiants intéressés consentent eux-mêmes au recours à cette procédure.

A ce propos, Monsieur DOGEMONT attire l'attention sur le problème du logement des étrangers. En effet, le nombre d'étudiants Tunisiens accueilli dépassera largement, l'an prochain, le pourcentage de l'effectif en principe autorisé, si bien que les autres étudiants étrangers ne pourront être logés à la Résidence.

Monsieur MORIAMEZ rappelle que Monsieur le Recteur a inscrit Valenciennes comme première nécessité pour créer une deuxième Résidence Universitaire. Le Conseil confirme cette nécessité.

Convention PARIS VI

Monsieur MORIAMEZ signale que cette Convention doit être revue obligatoirement en Commission.

Exercice d'incendie

Monsieur BURY René exprime son étonnement que la Commission de Sécurité n'ait pas encore vu ce problème important et très grave. Monsieur MORIAMEZ charge Monsieur NOBILI et Monsieur LEVIN, responsables de la Sécurité, de prévoir quelques séances de formation sur la Sécurité et exercices d'alerte pour le premier trimestre 1976.

Le Conseil donne à l'unanimité son accord de principe à Monsieur KOPF et Monsieur BRIDOUX pour traiter le problème du logement du Secrétaire Général qui est actuellement occupé par un enseignant.

Les échanges franco-américains

Monsieur MORIAMEZ résume la situation :

Monsieur JOHNSON a pris un certain nombre de contacts à l'extérieur mais quand il a fait son enquête auprès des collègues du Centre Universitaire il s'est avéré que l'on ne souhaitait pas aller dans des Universités américaines

Monsieur MORIAMEZ déplore ce manque d'enthousiasme et souhaite que quelques enseignants ou qu'un responsable enseignant accompagné d'étudiants participent à ces voyages dans les Universités américaines.

Stationnement

Monsieur DELCOURT soulève le problème du stationnement "pirate" sur les trottoirs et accès directs à l'I.U.T. et garages. Il est décidé qu'une note de service sera élaborée.

Monsieur MORIAMEZ charge Monsieur NOBILI, responsable Sécurité, d'étudier la situation et de voir les diverses solutions tout en respectant les conditions juridiques.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour une action énergique.

Monsieur MALVACHE informe les membres du Conseil de l'Election de Monsieur LE RAY au Collège A, U.E.R. Sciences.

Des élections auront lieu le 12 décembre 1975 afin de pourvoir au poste vacant au Conseil du Centre.

Futures élections étudiantes - représentant au Conseil du Centre.

Monsieur MORIAMEZ signale que le pourcentage de participation des Etudiants aux élections a été quelque peu inférieur aux années précédentes.

DERNIER POINT : La lettre Ouverte (d'un ou des délégués étudiants).

Monsieur MORIAMEZ fait la lecture de cette lettre

Cette lettre dénote le malaise ressenti au niveau de la participation des délégués étudiants au Conseil de Centre. Le principal reproche formulé est le manque d'information...

.../...
Un premier reproche de Monsieur MORIAMEZ : la lettre n'est pas
signée Par ailleurs, l'article paru dans le journal est intitulé... les dé-
légués... or tous les délégués n'ont pas pris position.

Monsieur COFFIGNIEZ pense qu'il est souhaitable que les délégués
étudiants y répondent eux-mêmes.

Monsieur BOURGOIS? fait remarquer, qu'en ce qui concerne le manque
d'informations il est vrai que Messieurs les professeurs sont dans la même
situation. Des informations devraient être fournies au début des mandats.

Monsieur MORIAMEZ souhaite que des volontaires animent une ou des
sessions d'information pour les nouveaux élus au Conseil d'administration.

Le prochain Conseil d'Administration du Centre Universitaire de
Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis est fixé au :

JEUDI 12 FEVRIER 1976

La séance est levée à 13 H 20.